

RÈGLEMENT DE PARTICIPATION
Prix « Coup de Cœur » 2019

Merci de lire ce règlement avant de confirmer votre participation.

Avec le soutien de ses partenaires, l'association Les arts en Balade organise un prix « Coup de Cœur » ouvert à tous les participants de la manifestation 2019 (hors expositions de la Chapelle de l'Hôpital Général, la Chapelle de l'Oratoire, de l'Espace Victoire et de l'Espace Camille Claudel). Les collectifs d'artistes sont autorisés à participer.

Art. 1. Le concours s'organise, comme suit :

- Un jury, composé de 5 professionnels du monde de l'art (galeristes, journalistes...), examine les dossiers de candidature des artistes **postulants*** à compter du mois février.
- La sélection prend en compte les **visuels fournis**, la **démarche artistique** ainsi que le **parcours de l'artiste**. *Ils sont particulièrement attentifs à la qualité des visuels et au sérieux de la démarche artistique. **Dix artistes sont présélectionnés.***
- Ils en sont informés par mail au plus tard le 1er Mars 2019.
- Deux ou trois œuvres ainsi sélectionnées sont exposées au Centre Camille-Claudé de Clermont-Ferrand. (Dates à définir)
- Le public est invité à voter pour l'artiste de son choix jusqu'au dimanche 26 mai à 14h00.
- Le dépouillement des votes a lieu (date, horaire et lieu à définir) et le nom du lauréat ou de la lauréate est proclamé

Art. 2. Le prix « Coup de Cœur » a pour objectif de valoriser le travail d'un artiste ou d'un collectif d'artistes participant à la manifestation 2019 des Arts en Balade. L'artiste lauréat se voit acheter une œuvre d'un montant de **600 euros** (six cent euros).

Cette œuvre est offerte à un membre du public, tiré au sort, ayant voté pour lui.

Art. 3 L'artiste lauréat autorise l'association Les Arts en Balade à communiquer sur tous supports de communication et par voie de presse à propos de son travail et de son prix.

Art. 4 Les artistes ayant été présélectionnés l'année précédente ne peuvent pas participer au prix « Coup de Cœur » cette année. Ils pourront néanmoins postuler à nouveau l'année prochaine.

***Artistes qui ont coché la case « Souhaitez-vous participer au prix "Coup de Cœur 2019 » ? » sur le formulaire de candidature à la manifestation et qui auront renvoyé le présent règlement signé.**

Nom et Prénom de l'artiste :.....

Date :.....

Signature :